



**ASSOCIATION de GESTION et de REGULATION des ANIMAUX
DEPREDATEURS et PREDATEURS des Alpes Maritimes
A.G.R.D.P 06**

**Site internet : <http://apam06.free.fr/>
Siège social : Chez Monsieur Jean-Pierre POSNIC
76 bd Pasteur 06 000 Nice**

M. Guy BLANCHARD
Président

Nice, le 12 décembre 2012

Chez M. POSNIC Jean-Pierre

76 BD PASTEUR

Mail : apam06pres@gmail.com

Tél : 06 80 46 77 57

PV de l'ASSEMBLEE GENERALE du 14 novembre 2012

Le quorum n'étant pas atteint, cette AG a été clôturée et une nouvelle AG ouverte avec les 9 piégeurs présents dans les locaux de la FDC 06 38 av Saint Augustin - 06 200 - Nice.

Election : sont renouvelés ou élus ou réélus membres du bureau :

M. Jean DUBROC

M. Joël KOSTRA

M. Paul REQUENA

Le Président M. Guy BLANCHARD informe l'assemblée que :

- Sur 27 nouveaux piégeurs 18 sont devenus membres de l'association.
- Un stage de formation des nouveaux piégeurs est programmé en mars 2013, s'inscrire auprès de l'association à la FDC.
- L'agrément de piégeur nécessite d'être âgé de 16 ans révolus.
- Le piégeage au Cap d'Antibes de l'écureuil à ventre rouge se poursuit dans des conditions satisfaisantes (espèce invasive).
- **RAPPEL** : nous avons un besoin impératif et très important de constats de dégâts de renards et mustélidés par les propriétaires d'élevages d'agrément.

Par ailleurs, la Société UTELLOISE est candidate à installer sur son territoire :

- un sentier de piégeage qui sera exploité par ses huit gardes particuliers dont ou 3 sont piégeurs agréés et au moins un est candidat à le devenir.
- Ces gardes sont volontaires pour participer à l'étude sur la présence significative du renard dans le 06 à l'aide de pièges photographiques.

L'ASPAS a été déboutée par le Conseil d'Etat de son référé suspensif concernant l'arrêté ministériel sur le classement des nuisibles de catégorie 2 par le Conseil d'Etat. La poursuite de piégeage du renard sur la base de l'arrêt ministériel de 2012/2015 est confirmée (totalité du territoire).

Le vice-président M. Jean-Marc de la ROCCA a présenté un exposé sur la nouvelle réglementation du piégeage. Il est à déplorer une faible participation de nos collègues piégeurs dont la mise à jour des connaissances serait pourtant indispensable compte tenu de l'évolution des textes.

Le trésorier M. Jean-Pierre POSNIC a présenté le bilan financier dont le solde est positif. Les moyens de l'Association sont limités faute de subventions du Conseil Général pourtant demandées depuis plusieurs années. Le Président de la FDC06 M. Bernard Baudin s'est engagé à soutenir nos demandes et une nouvelle demande exceptionnelle a été réalisée pour 2012 (sans réponse à ce jour à part un accusé de réception). A suivre donc.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés. La séance est levée à 21H00.

Devant la faible participation en période de chasse et notamment un mercredi , il est suggéré de reporter la prochaine AG hors saison de chasse en mars /avril/ mai ou autre date à définir.

Rédigé par M. Paul REQUENA, secrétaire de séance.

M Guy BLANCHARD
Président

Mr Jean-Marc de la ROCCA
Vice-Président